



Couverture sociale : détricotage à grande vitesse

La négociation imposée par le gouvernement sur les nouvelles règles de l'assurance chômage ayant échoué puisque les syndicats ont refusé les économies drastiques et antisociales exigées par Emmanuel Macron, l'exécutif a donc repris la main.



"On va s'attaquer à tous les points névralgiques" sur lesquels syndicats et patronat n'ont pas pu tomber d'accord, explique-t-on au ministère du Travail.

Et c'est une main de fer qui s'apprête à étrangler les demandeurs d'emploi les plus précaires ainsi que les cadres qui touchent les allocations les plus élevées. Les principales mesures de la réforme de l'assurance chômage envisagées dévoilées dans la presse quelques jours après les élections européennes ne sont sans doute pas un ballon d'essai et elles devraient être confirmées mercredi par Edouard Philippe.

"Certaines règles n'incitent pas au retour à l'emploi mais enferment au contraire les gens dans la précarité", plaide-t-on au ministère du Travail qui entend donc réduire la possibilité de cumuler allocations et revenus.

Le président des riches se sent conforté par le scrutin qu'il a voulu transformer en référendum pour sa politique et il est probable en dépit des précautions oratoires de Muriel Pénicaud que le gouvernement va durcir les conditions pour prétendre être indemnisé. Il faudrait désormais avoir travaillé 6 mois sur les 24 derniers mois et non plus 4 mois sur les 28 derniers comme c'est le cas aujourd'hui. Ce qui de fait va exclure entre 250 et 300 000 demandeurs d'emploi de l'indemnisation. Et ce sont les femmes et les jeunes, qui seront les principales victimes de cette discrimination car ils et elles subissent plus que les autres le temps partiel subi et des contrats courts, à l'image des assistantes maternelles, par exemple.

"Les privés d'emploi ne sont déjà que 43 % à être indemnisés, le Gouvernement semble vouloir passer à 35 %", accuse la CGT.

Quant aux cadres, le gouvernement veut rendre ces allocations dégressives au bout de six mois pour ceux qui dépassent un certain niveau d'indemnisation entre 3 000 et 4 000 euros. Les seniors de plus de 55 ans ne seraient pas concernés.

Cette mesure démagogique sera d'un impact comptable négligeable, mais elle joue le rôle de cheval de Troie pour ensuite généraliser la dégressivité des allocations chômage. Elle risque d'avoir pour effet d'ouvrir un nouveau marché assurantiel pour ceux qui pourront se le permettre en incitant de fait à se détourner de notre système solidaire d'assurance chômage au profit du secteur assurantiel privé. Surtout, elle vise à faire oublier le fait que pour générer de nouvelles recettes, il faut au contraire déplaçonner les cotisations et les allocations et mettre à contribution les cadres supérieurs. Selon les chiffres de l'UNEDIC, instaurer des cotisations chômage sur la part des salaires supérieurs à

13 500€ permettrait de dégager 700 millions d'euros de recettes supplémentaires et concernerait d'abord les grandes entreprises qui concentrent les plus hauts salaires.

L'UGICT-CGT lance donc une pétition avec la CFE-CGC pour dénoncer cette mesure populiste.

Au-delà, la CGT va s'opposer à ces mesures, notamment le 26 juin lors du prochain conseil d'administration et il faut espérer qu'elle ne sera pas seule à prendre ses responsabilités. Mais il en faudra certainement beaucoup plus et notamment un regain de mobilisation sociale pour faire reculer l'inacceptable réforme de l'assurance chômage et dans la foulée, celle sur les retraites dont là aussi les premières mesures commencent à s'annoncer.

Alors que Macron jure ne pas vouloir toucher à l'âge légal à 62 ans il se prépare à repousser les départs en retraite d'abord à 64 ans puis 65 ans. Car avec le projet Delevoye de régime universel à point, l'âge légal devient secondaire et c'est l'âge pivot qui deviendra la règle. Le libéralisme à la sauce Macron, c'est la liberté de choisir sa vie de demain en se coupant un bras ou en se crevant un œil. Un départ à la retraite avec une pension qui permet de vivre dignement deviendrait donc inaccessible.

"Pour Macron et le Patronat l'objectif est notamment de repousser l'âge de départ à la retraite pour ne pas avoir à la payer", résume la CGT.

Et comme pour l'assurance chômage ,

"la solution coule de source, la mobilisation de tous s'impose contre le projet Macron et pour garantir, pérenniser et renforcer notre système de retraite solidaire par annuités et par répartition avec le retour d'un droit effectif de départ à 60 ans".

Par FD, journaliste engagé et militant Ugict-CGT

*Le Club est l'espace de libre expression des abonnés de Mediapart.
Ses contenus n'engagent pas la rédaction.*